

## FLASH SPECIAL COVID-19 n°20

21 avril 2020 - Les dernières informations

L'URIOPSS et l'UNIOPSS vous informent  
COVID-19 >>> [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

Nous sommes à votre écoute pour faire remonter vos questionnements, vos difficultés :  
**Recueil de vos préoccupations >>> Questionnaire**

### NOUS CONTACTER

Catherine SERRE, Directrice régionale  
[c.serre@uriopss-bfc.fr](mailto:c.serre@uriopss-bfc.fr) - 06 23 07 40 76 (en cas d'urgence)  
[contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr)

## MEDICO - SOCIAL



Information  
Régionale

### REFERENTS TERRITORIAUX SUIVI COVID-19

>>> [Liste des référents territoriaux](#) des équipes territoriales spécifiques de suivi COVID 19 au niveau de la direction de l'autonomie par département, **modifiée**.



Information  
Régionale

### DOCTRINE REGIONALE RELATIVE AU PARCOURS DES PERSONNES AGEES EN SORTIE D'HOSPITALISATION

>>> [Doctrine régionale](#) relative au parcours des personnes âgées en sortie d'hospitalisation patients en BFC (10.04.20)



Information  
Régionale

### COVID-19 EN EHPAD AIDE A LA COMMUNICATION EXTERNE

[Fiche pour vous accompagner dans votre communication externe](#) envers les familles et le cas échéant les médias (à l'exclusion de la transmission d'informations chiffrées détaillées sur le nombre de malades ou de décès liés au COVID 19) – Document ARS BFC

[Conduite à tenir](#) pour l'utilisation de masques FFP2 avec une date de péremption dépassée

### **MESSAGE DE L'ARS BFC :**

L'ARS BFC organise de manière hebdomadaire selon plusieurs circuits les dotations en masques chirurgicaux :

- 103 EHPAD sont approvisionnés via leurs établissements sanitaires de rattachement ;
- 329 EHPAD indépendants, 252 structures médico-sociales accompagnant les personnes handicapées, 32 ESAT sont approvisionnés via un circuit dédié de 50 officines de ville mobilisées pour mailler l'ensemble du territoire régional.

Cette semaine, l'ARS est en mesure de vous livrer une dotation plus importante que la dotation estimée sur la base de la doctrine nationale. Vous recevrez en moyenne 30% de masques supplémentaires. Ce supplément permet notamment de préparer l'ouverture progressive et conditionnée des EHPAD aux visites des familles.

Nous vous invitons à poursuivre une gestion fine de votre utilisation des masques : en effet, il n'est pas possible de garantir, en l'état actuel, la majoration la dotation hebdomadaire.

Par ailleurs, des collectivités territoriales ont fait le choix d'approvisionner certains de vos établissements en masques lorsqu'elles disposent de stocks ou ont pu en acquérir. Ces approvisionnements complémentaires ne transitent pas par l'ARS et restent à ce jour à la discrétion des collectivités territoriales.

A titre exceptionnel, des masques FFP2 sont été délivrés par l'ARS depuis la semaine dernière pour doter les EHPAD identifiés comme prioritaires. Ces masques pouvaient avoir une date de péremption dépassée pour certains dans la mesure où ils sont issus de stocks locaux de dons. Ces masques sont utilisables sous réserve de se conformer à la conduite à tenir prévue par le ministère de la santé (MINSANTE CORRUS 2020\_20 du 06/03/2020 ci-dessus).

Vous trouverez ci-après un point d'informations et un rappel de certaines consignes concernant la gestion des DASRI **émanant de l'ARS BFC** :

### **Remplissage des emballages à DASRI**

La nature des DASRI produits pendant la période épidémique de COVID-19 (notamment les EPI tels que masques, charlottes, gants) conduit à une forte augmentation de leur volume. Ainsi, suivant les consignes du ministère en charge de la santé, une vigilance doit être portée sur l'optimisation du remplissage et de la densification des cartons. L'utilisation des compacteurs pour papier ou cartons en vue de compacter ces DASRI n'est toutefois pas recommandée.

### **Collecte des DASRI**

L'ARS a fait un point de situation avec les différentes sociétés qui collectent les DASRI des EHPAD de la région. Elles ont indiqué être en capacité de répondre aux demandes des établissements (fourniture de cartons et passages supplémentaires).

Si vous avez des besoins particuliers, il convient de contacter directement votre prestataire de collecte, et suffisamment en amont, pour ajuster la prestation. En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'ARS.

## Entreposage et évacuation des DASRI

Un arrêté temporaire sur les modalités d'entreposage des DASRI va paraître dans les prochains jours. Il autorisera, à titre temporaire pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prolongée d'un mois, et pour les productions de plus de 15 kg/mois de DASRI, une augmentation des délais avant l'évacuation des DASRI et précisera les modalités d'entreposage au sein des établissements. L'arrêté vous sera transmis dès sa parution au journal officiel.



Information  
Régionale

## RENFORT RH EN ESMS

[Renforts RH en établissements médico-sociaux](#) – Cadre juridique

[Convention relative à la mise à disposition d'un agent de l'Etat auprès d'un EHPAD](#) – Ministère de l'Intérieur



Information  
Régionale

## INFORMATIONS CPIAS BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Pour votre information, différents documents élaborés par le CPIAS régional, mis à votre disposition :

[Conduite à tenir en structure d'accueil pour mineurs, en situation de circulation du Covid-19](#)

[Critères de sortie d'isolement et propositions de reprise de l'activité des résidents infectés](#)  
EHPAD et collectivité accueillant des personnes fragiles

[Critères de sortie d'isolement et propositions de reprise de l'activité des patients infectés](#) –  
Etablissement de type SSR

[Organiser une visite auprès d'un résident](#) - Document CPIAS BFC



Information  
Régionale

## CONFINEMENT ET VISITES

[Protocole relatif aux consignes applicables sur le confinement dans les ESSMS et USLD](#) – Ministère des solidarités



Information  
Régionale

## CONSIGNES RELATIVES A LA FIN DE VIE

[Consignes relatives à la fin de vie](#) (visites et opérations funéraires) – Document de l'ARS BFC –  
17.04.20

---

Fiche mise à jour concernant les contacts des représentants du culte.

[Document du Ministère](#) – 17.04.20

## ACCUEIL HEBERGEMENT INSERTION LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



### SIGNALEMENT ARS

L'ARS rappelle la nouvelle procédure pour signaler les CAS SUSPECT DE COVID :

Les structures doivent faire remonter **dès le premier cas suspect de COVID 19** le plus tôt possible un signalement via la [plateforme voozanoo](#).

- Login: covid19 - Mot de passe: covid19

Il s'agit de la nouvelle procédure de signalement mise en place. En cas de difficulté, les structures concernées doivent régulariser leur situation sur Voozanoo en cochant « autre » avec une remplissage à minima .

En dernier ressort, elles peuvent nous alerter directement, en utilisant l'ancienne procédure de signalement, par mail sur la boîte générique suivante : [ars-bfc-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars-bfc-alerte@ars.sante.fr) sans oublier de mettre la délégation départementale en copie.



### REUNION AHI du 20 AVRIL 2020

>>> [Compte-Rendu de la réunion AHI](#) du 20 avril 2020

- Informations du ministre et des administrations
- Réaction des associations présentes

## SECTEUR HANDICAP



### REUNION DES ACTEURS ACCOMPAGNANT LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

>>> [Compte-rendu de la réunion](#) des acteurs accompagnant les personnes handicapées du 17 avril 2020

# MESURES BUDGETAIRES : les dernières infos



Suite à la publication de l'ordonnance n°2020-313 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des ESSMS, prise en application de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, une instruction précise les assouplissements aux dispositions réglementaires, notamment budgétaires et comptables. **On peut citer notamment : les reports des délais relatifs aux comptes administratifs, aux ERRD, aux EPRD, aux coupes PATHOS/AGGIR ou encore les dispositions relatives aux autorisations.**

Ces dispositions concernent l'ensemble des ESSMS listés au I de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF). Les Lieux de vie et d'accueil sont également concernés par cette instruction.

Une note a été réalisée par l'UNIOPSS

>>> [Instruction et Synthèse de l'UNIOPSS – 20 avril 2020](#)

>>> dans la [fiche 102378](#) sur notre site, vous trouverez les consignes de la CNSA sur la **campagne de dépôt des CA, des ERRD et des comptes administratifs**. D'autres informations également disponibles : Alimentation du tableau de bord de la performance, les outils d'aide et d'accompagnement, l'enquête auprès des ESMS privés.



Pour rappel, une page de notre site web, quotidiennement mise à jour, compile **les recommandations et informations régionales et nationales relatives au Covid-19** à destination du secteur associatif.

>>> **[ACCEDER A CES INFORMATIONS](#)** >>>

Retrouvez les trois dernières newsletters de l'URIOPSS BFC : « [NL Flash spécial COVID-19](#) »

- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 18](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 17](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 16](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 15](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 14](#)
- [URIOPSS – Flash special COVID-19 n° 13](#)

>>> **[Abonnez-vous à la newsletter quotidienne de l'Uniopss](#)** >>>  
pour accéder aux dernières informations nationales et aux informations du Réseau

RETROUVER TOUTES CES INFORMATIONS SUR : [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)

**SUIVEZ-NOUS**



**URIOPSS BFC**

6 bis rue Pierre Curie - 21000 DIJON - 03 80 68 47 20 - [contact@uriopss-bfc.fr](mailto:contact@uriopss-bfc.fr) - [www.uriopss-bfc.fr](http://www.uriopss-bfc.fr)